**Modèle de délibération**

**Création d’un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d’activité et autorisation de recrutement d’un contractuel sur le fondement de l’article L.332-23**

**du Code général de la fonction publique**

🕬 Les mots inscrits en italique et cet encadré doivent faire l’objet d’un choix et/ou être enlevés dans la version définitive de la délibération.

*Logo ou blason de la collectivité territoriale ou de l’établissement public*

*Nom du département*

*Nom de l’arrondissement*

*Nom de la commune ou de l’établissement public*

Délibération n° … (*Année*) – n° … (*d’ordre*)

**Création d’un emploi non permanent pour faire face à un besoin**

**lié à un accroissement temporaire d’activité**

**(Article L.332-23 du Code général de la fonction publique)**

Séance du … (*jour / mois / année*)

L’an deux mil … , le … *(jour en chiffres)* du mois … *(mois en toutes lettres)* à … *(heure en toutes lettres)*, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du *Conseil[[1]](#footnote-1) … de ou du[[2]](#footnote-2)* … *(préciser la dénomination de la collectivité territoriale ou de l’Etablissement)*, sous la présidence de *(Monsieur ou Madame) … (Prénom et Nom [nom en majuscule])*, *Maire ou Président/ Présidente*, dûment convoqués le … *(indiquer la date de la convocation).*

Nombre de conseillers en exercice : …

Nombre de conseillers présents : …

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration(s) : …

Absent(s) excusé(s) : …

Le secrétariat a été assuré par : … (*Prénom et Nom de la personne*)

*Monsieur ou Madame Le Maire ou le-la Président/Présidente* expose qu’aux termes de l’article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

*Dans le cadre de … (exposé des raisons justifiant la création de l’emploi), le-la* … *(dénomination de la collectivité territoriale ou de l’établissement public)* souhaite créer un emploinon permanent de … (*dénomination de l’emploi*) à temps complet ou à temps non complet (…/35ème) pour exercer les fonctions de … *(indication des fonctions exercées)* à compter du … (*date ne pouvant être rétroactive*).

Cet emploi sera pourvu par un agent contractuel conformément à l’article L.332-23 du Code général de la fonction publique qui autorise le recrutement sur des emplois non permanents d’agents contractuels pour un accroissement temporaire d’activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois.

Cet emploi sera pourvu par un agent contractuel relevant de la relevant de la catégorie … (A/B/C) de la filière … *(dénomination de la filière)*, du cadre d’emplois de … *(dénomination du cadre d’emplois)* au grade de … *(dénomination du grade de référence)*

Le contractuel sera recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de … *(nombre)* et au maximum de 12 mois sur une même période de 18 mois consécutifs, renouvellements inclus.

*(Le cas échéant)*, l’agent contractuel devra justifier d’un diplôme de … *(dénomination du diplôme)* et / ou d’une expérience professionnelle dans le secteur de … *(indication du secteur professionnel).*

Sa rémunération sera calculée par référence à l’échelle indiciaire du grade de … *(dénomination du grade)* du cadre d’emplois de … *(dénomination du cadre d’emplois) ou au maximum sur l’indice majoré …*

La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Au regard de ces éléments il est donc proposé au Conseil[[3]](#footnote-3) … de créer un emploi non permanent de … (*dénomination de l’emploi*) à temps complet ou à temps non complet (…/35ème), de catégorie … (A/B /C) de la filière … *(dénomination de la filière)*, du cadre d’emplois … *(dénomination du cadre d’emplois)* au grade de ... *(dénomination du grade de référence)* pour exercer les fonctions de … *(indication des fonctions exercées)*,à compter du … et d’autoriser *Monsieur/Madame le Maire ou le Président/La Présidente* à recruter éventuellement un contractuel sur le fondement de l’article L.332-23 du Code général de la fonction publique.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2 *(+ articles spécifiques à la collectivité territoriale ou à l’EPCI concerné*),

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.2, L.7 et L.332-23,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Vu la délibération relative au régime indemnitaire n° .... du … *(date)*

Vu le tableau des effectifs

Considérant qu’il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d’activité à savoir … (*exposer le motif de recrutement de l’agent contractuel*)

Sur le rapport de *Monsieur/Madame le Maire ou le Président/La Présidente*, après en avoir délibéré, le Conseil[[4]](#footnote-4) …, (*indication des votes*) :

|  |  |
| --- | --- |
| *Nombre de suffrages exprimés :* |  |
| *Votes Pour :* |  |
| *Votes Contre :* |  |
| *Abstention :* |  |

**DÉCIDE**

**Article 1 :**

De créer l’emploi non permanent de … *(dénomination de l’emploi)* à temps complet ou à temps non complet (…/35ème) de catégorie … (A/B/C) pour faire face à un accroissement temporaire d’activité

**Article 2 :**

De modifier, en conséquence, le tableau des effectifs comme suit, à compter du[[5]](#footnote-5)…. :

Filière : …,

Emploi : …,

Cadre d’emplois : …,

Grade : …,

* Ancien effectif ... (nombre)
* Nouvel effectif.... (nombre)

**Article 3 :**

D’autoriser *Monsieur/Madame le Maire ou le Président/La Présidente* à recruter un agent contractuel sur le fondement de l’article L.332-23 du Code général de la fonction publique et à signer le contrat afférent.

**Article 4 :**

De préciser que ce contrat sera d’une durée initiale de … *(nombre)* moisrenouvelable expressément, dans la limite de 12 mois sur une période de 18 mois consécutifs.

**Article 5 :**

De préciser que la rémunération sera fixée en référence à l’échelle indiciaire du grade de … *(dénomination du grade)* du cadre d’emplois de … *(dénomination du cadre d’emplois)* ou par référence à l’indice majoré minimum … et l’indice maximum …,

**Article 6 :**

Que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal *(ou annexe)*

**Article 7 :**

Que *Monsieur/Madame le Maire ou le Président/La Présidente* est *chargé(e)* de prendre toutes les mesures nécessaires à l’exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en séance

le … *(date de la séance)*

Affichée le : … *(date)*

OU Publiée le : … *(date)*

Transmise au Représentant de l’État le : … *(date)*

*Monsieur ou Madame le Maire ou le-la Président*/*Présidente* certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu’il peut faire l’objet d’un recours auprès du Tribunal Administratif d’Orléans, situé 28 rue de la bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l’État. Le tribunal administratif peut être saisi par l’application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet http://telerecours.fr

Le *Maire ou le-la Président/Présidente*

*Prénom NOM*

Le … *(date)*

1. *Municipal /départemental/ régional/syndical/ communautaire/métropolitain/d’administration* [↑](#footnote-ref-1)
2. *La commune, département, la Région, la Métropole, la communauté urbaine, la communauté d’agglomération, la communauté de communes, le syndicat* [↑](#footnote-ref-2)
3. *Municipal/départemental/ régional/syndical/ communautaire/métropolitain/ d’administration* [↑](#footnote-ref-3)
4. *Municipal/départemental/ régional/syndical/ communautaire/métropolitain/d’administration* [↑](#footnote-ref-4)
5. *Pour rappel, une délibération ne peut prendre effet au plus tôt qu'au jour de sa transmission au contrôle de légalité, une application rétroactive étant illégale* [↑](#footnote-ref-5)